COMMUNIQUE - 11/03/2014

« Double-sens cyclable : Mode d'emploi »

Un film pédagogique de 8 mn pour tout comprendre sur les double-sens cyclables !

Le film *« Double-sens cyclable : Mode d'emploi »* a pour objectif d'accompagner les aménageurs dans la mise à double-sens cyclable de leur voirie, en expliquant le fonctionnement et les modalités de cet aménagement devenu courant en milieu urbain.
Pourquoi et pour qui un double-sens cyclable ? Ses différentes formes ? Quelle conduite tenir dans un double-sens cyclable ?
Ce film s'adresse ainsi à tous les publics – aménageurs, élus, cyclistes et automobilistes.

Conçu par le Club des villes et territoires cyclables avec la collaboration technique du Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), il a reçu le soutien financier de la Délégation à la sécurité et la circulation routières.
Réalisation : Philippe Cabidoche.

—> Pour le visualiser : directement sur le site du Club des villes et territoires cyclables,
en page d'accueil - www.villes-cyclables.org

—> Pour en disposer et le diffuser dans les manifestations (colloques, rencontres…), les entreprises, les écoles… : sur simple demande à info@villes-cyclables.org

—> Pour en savoir plus : *« La mise à double-sens cyclables. Guide pratique et méthodologique »* édité par le Cerema. A commander sur www.cerema.fr,
http://www.certu-catalogue.fr/catalogsearch/result/?q=double-sens
Description rapide : Les évolutions réglementaires récentes résultant de la démarche « code de la rue » engagée par l'Etat ont sensiblement modifié les règles de circulation des usagers. Une des mesures consécutives à cette démarche prévoit la généralisation du double-sens cyclable dans les zones de rencontre et les zones 30. Ce dispositif en faveur des modes actifs, et dont l'aspect sécuritaire a été démontré par plusieurs évaluations, est devenu courant en milieu urbain.
Ce guide a pour objectif de donner aux collectivités les outils techniques fondamentaux pour la mise à double-sens cyclable de l'ensemble de leur voirie, sans se limiter aux voies pour lesquelles celui-ci est la règle.
(format 21x29,7 - 63 pages - 40 €)

Communication Médias : Claude Lisbonis Communication
T. 01 42 02 17 40 / 06 20 67 18 66 - clc@claudelisbonis.com